

COMMUNIQUE DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate

Coppet, le 4 mars 2021

Le tribunal cantonal a validé le projet de piscine-patinoire de Terre-Sainte à Coppet dans son arrêt du 2 mars 2021. Une nouvelle étape a ainsi été franchie pour ce dossier porté par Arscoc SA, société anonyme réunissant les neuf communes de Terre-Sainte, au bénéfice d'un droit de superficie pour la réalisation de ce développement.

Le projet

La piscine-patinoire consiste en la création d'un complexe doté d'un bâtiment comprenant deux bassins, dont l'un à fond mobile, à l'usage des élèves et de la population, ainsi qu'un bâtiment abritant une patinoire hivernale. Cette dernière permettra la pratique de divers sports en salle le reste de l'année. Entre les deux, un bâtiment circulaire servira de lieu d'accueil du public et d'un restaurant. L'utilisation de l'eau épurée des services industriels SITSE permettra, via le réseau de chauffage à distance, une gestion de l'énergie durable et économique, tel que cela est déjà le cas pour le centre sportif des Rojalets et les trois sites scolaires de Coppet.

Fiche technique :

Dimensions du grand bassin : 25x16m (6 lignes)

Dimensions du bassin d'apprentissage à fond mobile : 16x7m (3 lignes)

Dimensions de la patinoire hivernale et salle de sport polyvalente durant les beaux jours : 800m

Rappel historique

En 2011, Arscoc SA se voit confier la réalisation d'un concours d'architecture, afin de créer une piscine-patinoire au centre sportif des Rojalets. Le concours se déroule en 2012, suivi en 2012 et 2013 par des études de faisabilité. Le projet est voté et le dépôt de l'autorisation se fait en 2014, suivi d'une levée d'oppositions par Coppet en 2015. En 2016, Arscoc SA doit faire face à un jugement du Tribunal Cantonal, suite au recours de citoyens, demandant à Arscoc SA de réaliser une étude acoustique complète du centre sportif, ainsi qu'une étude sur la mobilité et les parkings. Arscoc SA profite également de cette étape pour intégrer au dossier des adaptations et modifications mineures du projet. Un règlement d'utilisation est rédigé pour cadrer l'exploitation de manière transparente. Une seconde demande d'autorisation de construire est déposée en janvier 2017, suivie de nouvelles oppositions et recours de la part des mêmes recourants. Dans son arrêt du 2 mars 2021, le Tribunal valide le projet, ce qui représente une étape importante pour le projet et toute la population de Terre-Sainte.

Renseignements :

Madame Stéphanie Emery | 079 300 58 78 | s.emery@mies.ch

Administratrice de Arsco SA – Municipale à Mies

Présidente du comité de pilotage du projet piscine-patinoire de Terre-Sainte

ARSCO SA en bref :
Date de fondation : 1987
Société immobilière regroupant les neuf communes de Terre-Sainte : Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans, Founex, Mies et Tannay.
Missions : En tant qu'acteur de la vie associative et scolaire de Terre-Sainte, la mission d'ARSCO SA est de mettre à disposition les infrastructures scolaires, culturelles et sportives pour la population de Terre-Sainte. ARSCO SA agit en faveur des échanges entre la population et dans le but de dresser des ponts et de tisser des liens sur l'ensemble du territoire de Terre-Sainte. Le respect de l'environnement agit comme toile de fond de toutes les réalisations d'ARSCO SA, dans une volonté de développement durable qui se veut grandissante.
Le Conseil d'administration : Le Conseil d'administration est composé de dix membres, représentant les Municipalités des neuf communes de Terre-Sainte : Véronique Breda, Bogis-Bossey – Lucie Kunz-Harris, Founex – Stéphanie Emery, Mies – Françoise Wildi Sugrañes, Coppet – John Tendon, Chavannes-de-Bogis – Odile Decré, Commugny – Jean-Claude Trotti (Président), Coppet – Roland Beaud (Vice-Président), Chavannes des Bois – Marie-Noëlle Gay, Crans-près-Céligny – Ninon Pulver Piccot, Tannay.
Les collaborateurs : Arsco SA emploie 19 personnes, ce qui représente 14 emplois à plein temps.
Site internet : www.arsco.ch
Page Facebook et LinkedIn : ARSCO SA